

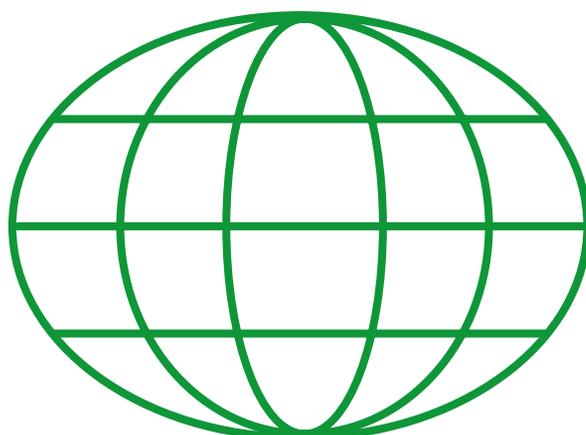
L'année
de la banque
2024



COM

pré

ti



visité

RAYONNEMENT

page 08

CROISSANCE

page 14

INCLUSION

page 20

COMPÉTITIVITÉ

page 26

COMPÉTITI

Il est essentiel d'atteindre un juste équilibre entre solidité et compétitivité pour renforcer l'autonomie stratégique de l'UE et sa capacité à financer la croissance de demain et le futur de l'Europe.



Maya Atig

Directrice générale de la FBF

Slawomir Krupa

Président de la FBF

banque

Croissance et transition

Présentes au cœur de l'économie et de la société, les banques sont les acteurs qui rendent possibles les projets de leurs clients, qu'il s'agisse de projets immobiliers, d'innovation, d'investissement, de transition et de transformation...

Dans une année qui a connu un ralentissement économique de la croissance et des incertitudes politiques et géopolitiques, elles continuent d'accompagner leurs clients et de proposer des solutions de financement pour une croissance durable de l'économie.

Les banques se mobilisent pour trouver des réponses adaptées à leurs clients confrontés à des difficultés sectorielles ou des situations de crise dans certains territoires de France. Elles sont aussi fortement engagées au service du financement des grandes transitions, notamment écologique. En témoignent les encours de crédits verts et durables qui ont plus que quadruplé en trois ans.

Inclusion et engagement

S'appuyant sur un ancrage territorial parmi les plus denses d'Europe, et une proximité relationnelle développée par le digital, le modèle bancaire français permet d'accompagner tous les clients au plus près de leurs besoins. Les banques proposent ainsi une gamme de services diversifiés et innovants, en particulier en matière de paiements, qui répondent aux attentes de simplification des usages quotidiens tout en assurant la protection des données et la sécurité des opérations. À cet égard, la profession a conduit en 2024 une nouvelle campagne nationale de prévention contre la fraude, associant les pouvoirs publics.

La cohérence de ce modèle est un véritable atout d'inclusion bancaire et financière. Cela se concrétise, entre autres, par des services accessibles à un coût modéré, des offres adaptées aux clients les plus fragiles, souvent gratuites, des actions d'éducation financière ou encore des initiatives pour l'insertion de publics éloignés de l'emploi.

Le secteur bancaire est un acteur dynamique de l'emploi en France, avec des effectifs en hausse pour la première fois depuis plusieurs années. Engagé et responsable, il accompagne ses 355 000 salariés dans l'évolution de leurs compétences, et lance une grande campagne nationale d'attractivité pour faire connaître la diversité des métiers et les opportunités de carrières dans la banque.

Compétitivité et investissement

Le secteur bancaire a montré sa solidité et sa résilience pour traverser les crises et changements rapides d'environnement macro-économique. Les banques ont aussi montré qu'elles étaient une part de la solution face aux défis économiques de l'Europe, en termes de croissance, de compétitivité et d'innovation, comme de risque de décrochage économique et technologique mis en avant par le rapport Draghi. Le paquet bancaire prudentiel poursuit cette logique de résilience mais pose aussi la question stratégique de la compétitivité des banques de l'UE vis-à-vis de leurs homologues de pays-tiers.

Cet enjeu est au cœur des priorités de la profession : il est essentiel d'atteindre un juste équilibre entre solidité et compétitivité pour renforcer l'autonomie stratégique de l'UE et sa capacité à financer la croissance et le futur de l'Europe. À cet égard, les propositions sur l'union de l'épargne et de l'investissement doivent être suivies d'effets concrets pour répondre aux besoins massifs de financement de l'économie et des transitions écologiques et technologiques. Les réformes en cours sur la résolution bancaire et la garantie des dépôts, l'ouverture des données, la stratégie d'investissement de détail sont aussi des sujets d'attention dans l'agenda européen qui ne doit pas manquer ses objectifs et générer des impacts non souhaitables pour le secteur bancaire et la capacité à financer l'avenir de l'UE.

Fortes de leur modèle bancaire universel, solide et inclusif, les banques françaises sont déterminées à se mobiliser, en France comme en Europe, au service du financement de l'économie, des entreprises et des citoyens et de la préparation de l'avenir.

data rama

+ de 99 %

des Français ont un compte bancaire
contre 95% en zone euro

Cour des comptes, 2021

+ 58 000

paiements scripturaux par
minute en France

BCE, 2023

94 %

des Français utilisent
le site ou l'application
de leur banque

Enquête IFOP FBF, février 2024



89 %

des Français
ont une bonne image
de leur banque

Enquête IFOP FBF, février 2024



1 agence sur 3

en zone euro se trouve
en France

BCE/Eurostat, 2023

5

banques françaises
parmi les 10 plus grandes
de la zone euro

S&P Global, 2024



plus de
71 500

points de distribution d'espèces

Banque de France, en France métropolitaine,
décembre 2023



44 500

recrutements en 2023

Périmètre FBF

355 100

salariés
soit 20% du secteur
de la Zone euro

Périmètre FBF, 2023



320

banques

ACPR, janvier 2025

4

banques françaises
dans le top 10 mondial
du financement
des prêts verts

Dealogic, 2023



1,7%

c'est la contribution
des banques
à la valeur ajoutée
totale en France

Insee 2023, Calculs FBF

1 283

Mds€
d'encours de prêts immobiliers

Banque de France,
décembre 2024



plus de
73 Mds€

d'encours pour
les énergies renouvelables

FBF, 2023

3 104

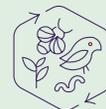
Mds€ de crédits
à l'économie

Banque de France,
décembre 2024

337 Mds€

de crédits verts ou durables

FBF, 2023



1 376 Mds€

de crédits aux entreprises

Banque de France, décembre 2024

JANVIER

7 janvier

Prolongation de l'accord de place sur les restructurations de PGE jusqu'en 2026.

11 janvier

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur le projet de directive « BEFIT ».

12 janvier

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur l'accès au financement pour l'industrie de défense de l'UE.

15 janvier

Le CCSF dresse un bilan positif de la loi Lemoine sur l'assurance emprunteur.

25 janvier

Propositions FBF/ Fédération Syntec/ France Assureurs sur l'apprentissage et la reconversion.

29 janvier

Réponse de la FBF à l'EFRAG sur la mise en œuvre des normes ESRS.

31 janvier

Réponse de la FBF au Comité de Bâle sur la publication d'informations des expositions sur cryptoactifs par les banques.

FÉVRIER

1^{er} février

Mise en place d'un dispositif temporaire de revue des crédits immobiliers non accordés.

5 février

Étude FBF-IFOP « Les Français, leur banque, leurs attentes ».

15 février

Réponse de la FBF à l'EFRAG sur la classification des secteurs dans les normes ESRS.

27 février

36^{ème} édition de l'Observatoire des crédits aux ménages.

MARS

6 mars

Baromètre FBF-France Active « Les femmes et la création d'entreprise ».

6 mars

Présentation à Bruxelles des priorités des banques françaises 2024-2029 « Pour une Europe souveraine et durablement en croissance ».

14 mars

Lettre conjointe FBF/German Banking Industry Committee sur la relance de l'Union des marchés de capitaux.

TEMPS FORTS 2024

27 mars

9^{ème} édition de « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » et résultats de l'étude FBF-Harris Interactive sur l'éducation financière des enfants.

AVRIL

16-17 avril

Exercice de crise cyber de la Place financière de Paris, en coordination avec les autorités financières du G7.

18 avril

Communication FBF sur le financement de la transition écologique par les banques françaises.

25 avril

Accord de branche AFB sur les salaires minima.

MAI

2 mai

Réponse de la FBF au GAFI sur la révision de la Recommandation n°16 sur les virements électroniques.

21 mai

Réponse de la FBF à l'EFRAG sur la norme volontaire de reporting de durabilité pour les PME non cotées.

29 mai

Le Comité national des moyens de paiement salue le travail réalisé par les acteurs des paiements en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

31 mai

Adoption de la directive CRD6 et du règlement CRR3 qui transposent les règles prudentielles de Bâle III dans l'UE.

31 mai

Adoption du paquet législatif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

JUIN

6 juin

Étude FBF « Les Français et la protection de leurs données bancaires ».

8 juin

Campagne nationale de lutte contre la fraude aux moyens de paiement (FBF, Bercy, Banque de France, OSMP).

30 juin

Podcast FBF « Faux conseiller bancaire, vraie arnaque » sur Leparisien.fr.

JUILLET

6 juillet

Rapport de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) : des taux de fraude stables et historiquement bas.

16 juillet

L'emploi dans la banque : augmentation des effectifs et plus de 44 000 recrutements en 2023.

24 juillet

Rapport de la Banque de France sur l'accès du public aux espèces.

24 juillet

Acte délégué de la Commission européenne reportant d'un an l'application des règles sur le risque de marché (FRTB).

26 juillet

Mémo FBF « Finance durable, les banques françaises leaders ».

30 juillet

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur l'évaluation de la directive sur l'échange automatique d'information (DAC).

AOÛT

27 août

Vidéos pédagogiques sur l'entrepreneuriat féminin (Banque de France, FBF, ministère de l'Économie, Initiative France et Femmes des Territoires).

SEPTEMBRE

1^{er} septembre

Slawomir Krupa succède à Nicolas Namias à la présidence de la FBF.

12 septembre

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur l'intelligence artificielle dans le secteur financier.

16 septembre

La FBF lance une campagne nationale d'attractivité sur les métiers bancaires.

17-18 septembre

La FBF participe au Forum économique des banlieues et publie une étude IFOP sur la perception des opportunités économiques dans les banlieues.

OCTOBRE

1^{er} octobre

Étude FBF-Harris Interactive « Perceptions et comportements des Français en matière de cybersécurité ».

1^{er} octobre

La FBF participe au Mois européen de la cybersécurité et relance sa campagne conjointe sur la prévention de la fraude.

10 octobre

Rapport 2024 de l'OTB : hausse maîtrisée des tarifs bancaires et forte baisse des tarifs de l'Offre Client Fragile.

11 octobre

Le Comité national des moyens de paiement (CNMP) présente la 3^{ème} stratégie nationale des moyens de paiement.

16 octobre

Réponse de la FBF à la consultation de la BCE sur un projet de guide relatif à la gouvernance et à la culture du risque.

21 octobre au 2 novembre

La FBF participe à la COP16 Biodiversité à Cali (Colombie).

NOVEMBRE

13 novembre

Rapport de l'Observatoire de financement des entreprises (OFE) sur les TPE-PME : un financement assuré et des enjeux structurels importants.

19 novembre

Accord de branche AFB sur les incivilités et les violences envers les salariés des banques.

DÉCEMBRE

4 décembre

Renouvellement de l'accord de place sur la Médiation du crédit aux entreprises.

4 décembre

Réponse de la FBF à la consultation de la Commission européenne sur le cadre réglementaire de la titrisation.

13 décembre

Accord de branche AFB sur le parcours professionnel des représentants du personnel.

17 décembre

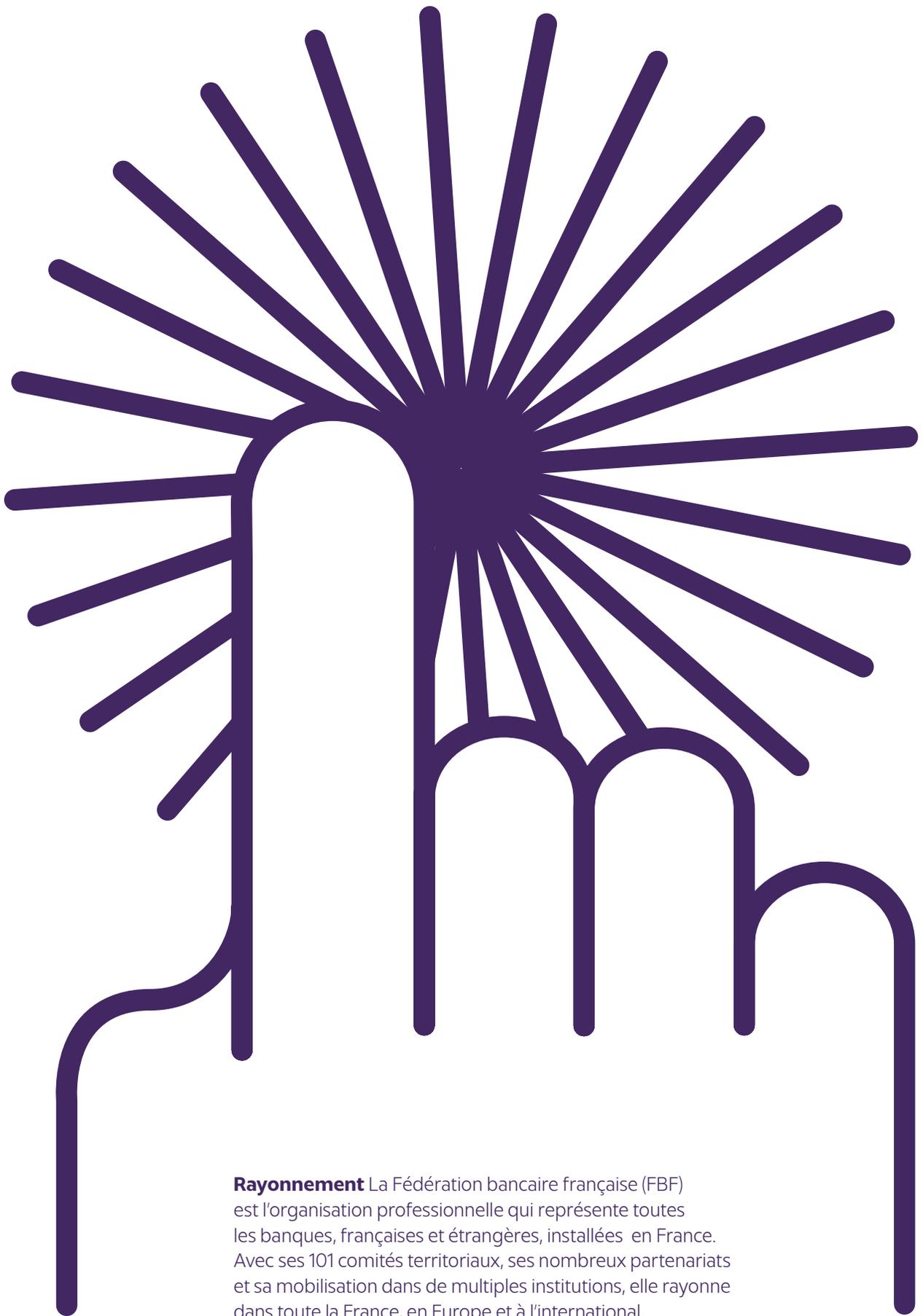
Préconisation FBF sur l'attestation de dépôt de fonds lors de la constitution d'une société commerciale.

ravo

nn e

m en

u



Rayonnement La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques, françaises et étrangères, installées en France. Avec ses 101 comités territoriaux, ses nombreux partenariats et sa mobilisation dans de multiples institutions, elle rayonne dans toute la France, en Europe et à l'international.

La Fédération Bancaire Française



1 500

banquiers dans les comités territoriaux

320 entreprises bancaires membres

La Fédération bancaire française a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international. Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier. Elle regroupe **320 entreprises bancaires dont 115 banques étrangères**⁽¹⁾. Quels que soient leur taille et leur statut juridique, les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen adhérent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhérent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB⁽²⁾.

Plus de 150 collaborateurs

158 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB⁽³⁾ en lien avec plus de 400 banquiers réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF, des comités techniques ou des 80 groupes de travail ad hoc. **Les échanges avec les adhérents sont ainsi au coeur du travail de la Fédération.**

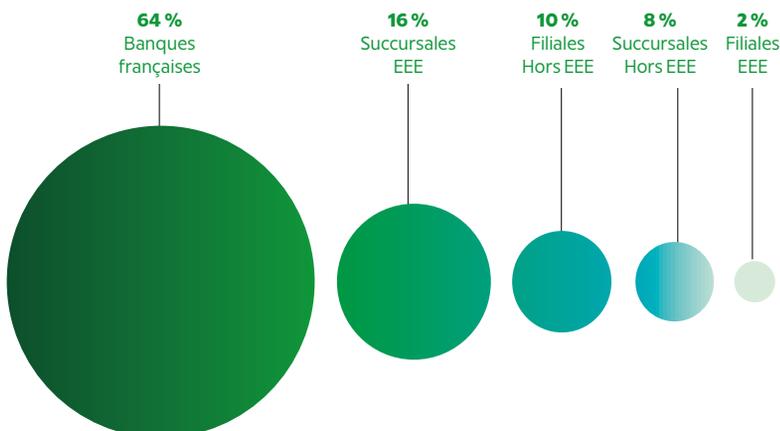
Un rayonnement en France et à l'international

Implantée à Paris, la FBF dispose également d'un bureau à Bruxelles. Elle est membre de la Fédération bancaire européenne (FBE) et représente la profession bancaire dans de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales, notamment à l'IIF et à l'IBFed (voir page 13). La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers **un réseau de 101 comités régionaux et départementaux**. Ce réseau mobilise plus de 1 500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics, et relaient les positions de la profession.

(1) Au 1^{er} janvier 2025.

(2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque).

(3) Dont 57 collaborateurs à la Médiation auprès de la FBF.



320 entreprises bancaires membres de la FBF

Comité exécutif



Slawomir Krupa
Président de la FBF
Directeur général
de la Société Générale



Daniel Baal
Vice-Président de la FBF
Président de la
Confédération
Nationale du
Crédit Mutuel



Stéphane Dedeyan
Trésorier de la FBF
Président du directoire
de La Banque Postale



Jean-Laurent Bonnafé
Administrateur
directeur général
de BNP Paribas



Philippe Brassac
Directeur général
de Crédit Agricole S.A.



Nicolas Namias
Président du directoire
du Groupe BPCE



Maya Atig
Directrice générale de la FBF

Eric Voulleminot
Conseiller pour la sécurité

Comité de direction générale



Etienne Barel
Directeur général délégué
Banque d'investissement
et de marchés
Finance durable
Fiscalité
Relations institutionnelles
Europe et international
Supervision bancaire
et comptable



François Lefebvre
Directeur général adjoint
Banque de détail
et banque à distance
Juridique et conformité
Numérique,
paiements et résilience
opérationnelle



Ermelina Debacq
Directrice générale adjointe
Communication
Relations institutionnelles
France
Secrétariat général



André-Guy Turoche
Directeur des affaires sociales
Relations sociales
Observatoire et études

Commissions et comités

Commission de prospective
Commission Banque de détail
et banque à distance
Commission Banque d'investissement
et de marchés
Commission Climat et biodiversité
Commission Contrôle et prudentiel

Comité comptable
Comité de conformité et conduite
Comité fiscal
Comité juridique
Comité d'orientation des moyens de paiement
Comité risques majeurs et sécurité

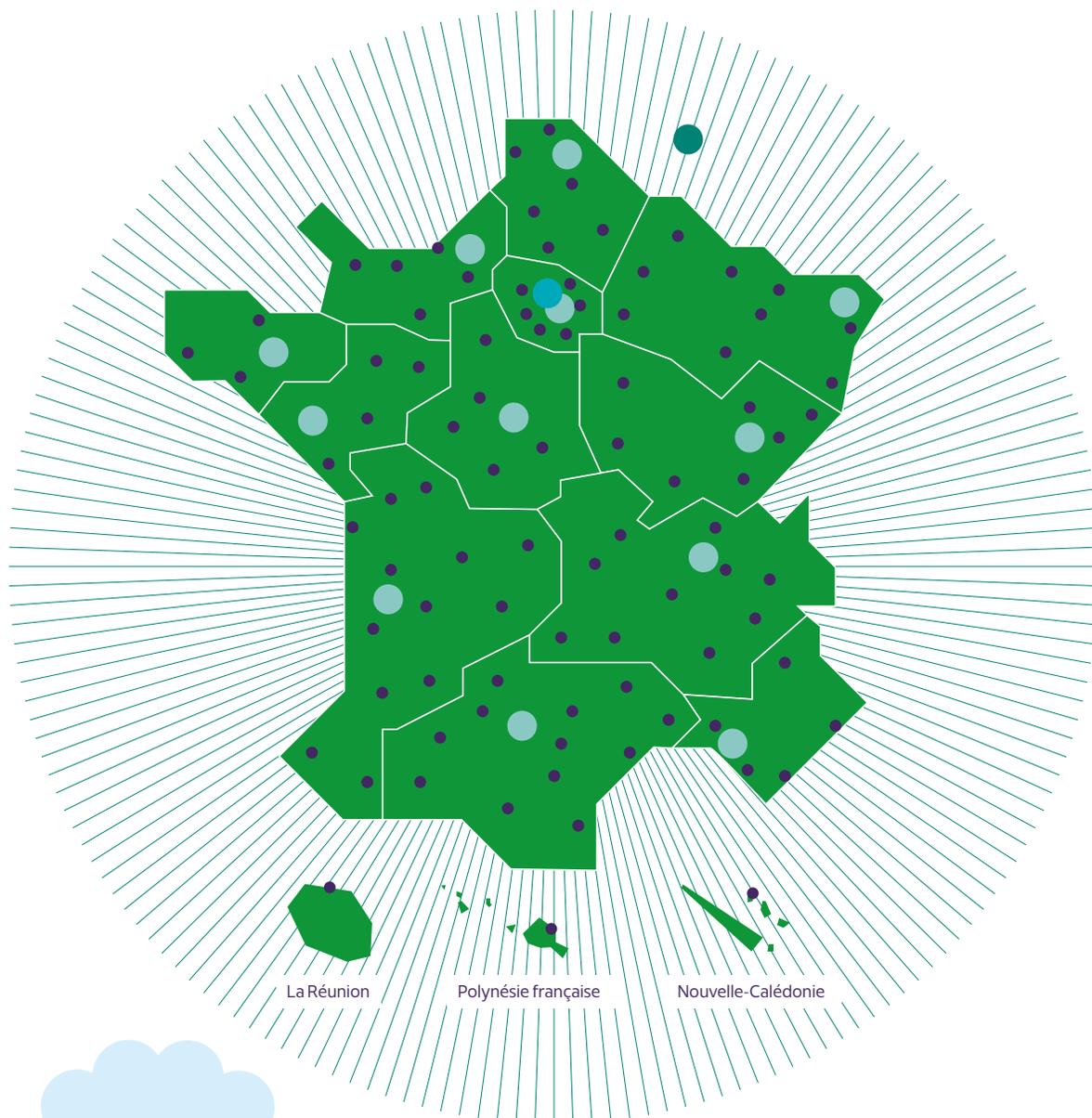
Sherpas

Les Commissions sont présidées
par un membre du Comité exécutif.

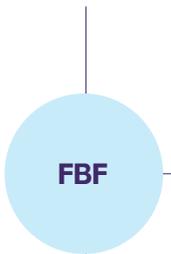
Les sherpas, en amont du Comité exécutif,
alimentent la réflexion, instruisent
les sujets et propositions,
avec le Comité de direction générale FBF.

Présence de la FBF

- FBF Paris
- FBF Bruxelles
- 12 comités des banques régionaux
- 89 comités des banques départementaux ou locaux



101
comités territoriaux



La FBF représente la profession bancaire dans plusieurs institutions publiques et organisations nationales, européennes ou internationales. Elle compte de nombreux partenaires.

cro
ss
ma
nce

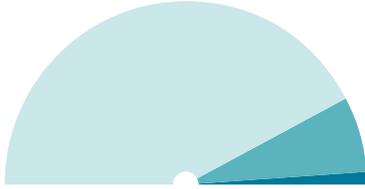
The image features the word "crossance" in a bold, orange, sans-serif typeface. The letters are arranged in four rows: "cro" in the first row, "ss" in the second, "ma" in the third, and "nce" in the fourth. A teal-colored oval is positioned above the top of the letter 'i' in the second row. The overall design is minimalist and modern.



Croissance Les banques françaises accompagnent la croissance durable de l'économie par leur activité prioritaire de financement des projets et besoins de leurs clients, particuliers et entreprises. Résolument engagées dans la lutte contre le changement climatique, elles financent massivement la transition écologique.

Mobilisées pour financer l'économie

1 528 Mds€ de crédits
aux particuliers en France



● 1 283 Habitat
● 213 Consommation
● 31 Autres

(Source : Banque de France, décembre 2024)

Un crédit responsable et protecteur

Le modèle de financement responsable de l'habitat en France permet aux emprunteurs d'être mieux protégés que leurs voisins européens en bénéficiant de crédits longs à taux fixe, accordés à des projets solvables, ce qui protège le pouvoir d'achat dans la durée.

Début 2024, le marché immobilier en crise connaît une baisse de la demande tandis que le coût du crédit augmente sous l'effet de la hausse des taux de la BCE. Dans ce contexte, la profession bancaire propose d'assurer **une meilleure compréhension des éventuels crédits immobiliers non accordés aux clients**, avec un dispositif temporaire de revue de ces demandes. L'objectif : que les clients comprennent mieux la décision de leur banque et, si les conditions sont remplies, bénéficient d'un réexamen de leur dossier de crédit. Mis en place courant février et jusqu'à fin 2024, ce dispositif fait l'objet de quelques dizaines de demandes.

Reprise du marché du crédit à l'habitat

Après un point bas en mars 2024, la production de nouveaux crédits à l'habitat remonte en France sous l'effet de la baisse des taux de crédit bancaire (3,14% en moyenne en France vs 3,39% dans la zone euro). **L'encours des crédits immobiliers s'élève à 1 283 Mds€**, toutefois la variation sur un an reste légèrement négative (-0,8%), les remboursements des prêts passés excédant les montants des nouveaux crédits. (Sources : BCE/Banque de France, décembre 2024)

L'accès au crédit reste favorable aux primo-accédants, qui représentent 53,3% de la production, et aux ménages les moins aisés (plus de 50% des emprunteurs). (Source : Banque de France, décembre 2024)

La profession bancaire soutient les mesures qui facilitent le financement de l'habitat et les projets immobiliers des clients, comme la prolongation du prêt à taux zéro (PTZ) jusqu'en 2027 et la revalorisation des plafonds de ressources. Pour aller encore plus loin, **la profession propose notamment d'étendre le PTZ (neuf, ancien et travaux) à toutes les zones**. Ses propositions font l'objet d'échange avec les pouvoirs publics.

En janvier 2024, le CCSF dresse un bilan positif de la loi sur l'assurance emprunteur : elle permet de faire jouer pleinement la concurrence, suscite une plus forte demande de résiliations et entraîne la poursuite de la baisse des conditions tarifaires pour les clients les plus jeunes et les plus favorisés.

41,9% des ménages détiennent au moins un crédit (immobilier et/ou consommation) en 2024 et **3,1%** des ménages ont l'intention de souscrire un crédit immobilier dans les 6 mois à venir, des taux au plus bas depuis + de 30 ans.

(Source : OCM, février 2025)

3104

Mds€ de crédits à l'économie, soit **530 Mds€ de nouveaux crédits** à l'économie sur les douze derniers mois.

(Source : Banque de France, décembre 2024)

Crédit aux entreprises : un accès résilient

Dans un contexte économique morose, **la croissance annuelle de l'encours des crédits aux entreprises (1 376 Mds€) demeure plus élevée en France (+2,0%)** que dans la zone euro (+1,3%). L'endettement des entreprises, en majorité à taux fixe et à maturité longue, est moins impacté par les effets de la politique monétaire : les taux restent, en France, inférieurs à la moyenne de la zone euro (4,47% vs 4,57% pour les PME). 97% des PME obtiennent les crédits d'investissement souhaités et 83% les crédits de trésorerie demandés. (Sources : Banque de France/BCE, décembre 2024/T3 2024)

Si la situation des TPE/PME est globalement positive et le financement assuré, l'Observatoire du financement des entreprises (OFE) constate, dans son rapport 2024, des **défaillances aux impacts accrus et des enjeux structurels importants** pour les TPE/PME.

Aux côtés des entreprises en temps de crise

Alors que certains secteurs ou territoires de France sont particulièrement touchés par les difficultés économiques en 2024, les banques françaises se mobilisent pour rechercher avec leurs clients des solutions adaptées.

- L'accord de place sur la **Médiation du crédit aux entreprises est renouvelé** pour une année supplémentaire.
- L'accord de place sur la **restructuration de Prêts Garantis par l'État (PGE)** dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises, est prorogé jusqu'à fin 2026.
- Les banques françaises sont pleinement engagées pour répondre de façon personnalisée aux besoins de **leurs clients du secteur agricole**.
- **Lors des émeutes en Nouvelle-Calédonie**, la FBF participe aux échanges avec les pouvoirs publics et les banques implantées localement sur les mesures permettant de soutenir rapidement les entreprises.
- **Face à la situation dramatique de Mayotte**, les banques présentes sur place sont mobilisées, notamment pour assurer le fonctionnement des paiements, en coopération avec les autorités.

27% des femmes envisagent de créer leur entreprise

Signe d'un contexte économique incertain, le baromètre FBF-France Active de mars 2024 révèle une chute de 15 points en quatre ans de l'envie de créer sa propre entreprise. Mais, pour la première fois, **les femmes (27%) se montrent plus motivées que les hommes (22%)** par l'idée de créer un jour leur entreprise. Par ailleurs, 39% des femmes pensent que l'accès aux prêts bancaires serait plus difficile pour elles (vs 25% des hommes) : un travail de pédagogie reste à faire pour améliorer cette perception qui ne se reflète pas dans les statistiques de prêts.



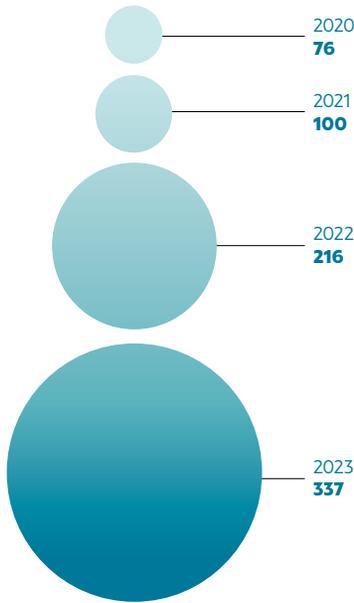
À consulter sur
lesclesdelabanque.com

[5 vidéos pédagogiques sur l'entrepreneuriat féminin, publiées par la Banque de France en partenariat avec la FBF, le ministère de l'Économie, Initiative France et Femmes des territoires](#)

Accélération pour la transition énergétique

Évolution des encours de crédits verts et durables (en Mds€)

(Source : FBF)



Les banques françaises leaders de la finance verte et durable

Les banques françaises intensifient le financement de la transition écologique et accompagnent l'adaptation au changement climatique de tous les secteurs économiques en déployant des solutions financières pour tous types de projets.

- Leur encours de **crédits verts et durables augmente de plus de 50% sur un an** pour atteindre 337 Mds€ à fin 2023. C'est quatre fois plus qu'en 2020.
- L'encours de **financement des projets d'énergie renouvelable s'élève à plus de 73 Mds€** à fin 2023 (soit +42% sur un an et +74% sur deux ans). 4 banques françaises se placent dans le top 10 du marché mondial du financement des projets d'énergies renouvelables.
- Les banques tricolores accompagnent la transition de leurs clients via **la structuration d'émissions obligataires vertes et durables : 100 Mds€** d'obligations vertes et durables sont structurées pour le compte des clients en 2023.
- Engagées au sein de **l'alliance internationale pour la neutralité carbone nette des banques (NZBA)**, elles ont commencé à publier des trajectoires de décarbonation et des cibles de décarbonation à 2030 parmi les plus ambitieuses au monde pour les secteurs les plus émissifs (pétrole, gaz, charbon thermique, production électrique, immobilier, acier).
- Elles ont été pionnières dans **la sortie des énergies fossiles** dont le poids, dans leurs bilans, est résiduel : 0,02% pour le charbon thermique et 0,73% pour les hydrocarbures à fin 2023. Aucune banque française ne figure dans le top 10 mondial du financement des hydrocarbures.
- Elles tiennent leur engagement de place, unique au monde depuis 2021, sur **les hydrocarbures non conventionnels**.

Décarboner le parc immobilier

Les propositions de la profession bancaire pour **améliorer les dispositifs de financement de la rénovation énergétique des logements** (éco-PTZ, Prêt avance rénovation...) et faciliter le parcours des ménages font l'objet d'échanges avec les pouvoirs publics depuis 2023. Certaines sont adoptées comme la prolongation de l'éco-PTZ jusqu'au 31 décembre 2027, ou le couplage MaPrimeRénov' Copropriété/éco-PTZ Copropriété.

L'encours des prêts pour la transition énergétique du parc immobilier des particuliers, construction et rénovation, **atteint 234 Mds€ en 2023**, un montant 10 fois supérieur à la part d'épargne réglementée que les banques ont l'obligation d'allouer à la transition (22,8 Mds€). (Source : Banque de France, rapport sur l'épargne réglementée)

Les produits d'épargne financière et d'investissement « verts » visent à inciter les épargnants à contribuer au financement de la transition. Le nouveau référentiel du label ISR, publié par arrêté du 29 février 2024, permet d'identifier les fonds d'investissement socialement responsables.

Indicateur climat

Les travaux se poursuivent avec la Banque de France pour développer, en lien avec les nombreux professionnels concernés, un indicateur climat des entreprises basé sur leur prise en compte des enjeux liés au changement climatique.

Contribution à la protection de la nature

Les banques françaises contribuent à plusieurs initiatives visant à préserver et restaurer la biodiversité et les ressources naturelles. Elles accompagnent notamment, par les financements octroyés à leurs clients, **la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité** (*Global Biodiversity Framework*) adopté via l'accord de Kunming-Montréal de décembre 2022. Elles mettent en œuvre les lignes directrices de la BCE concernant l'évaluation, la gestion et le reporting des risques, dépendances et impacts liés à la nature dans leurs bilans.

En novembre 2024, la FBF et plusieurs représentants des établissements bancaires français participent activement à la **Conférence des Nations Unies pour la Biodiversité (COP16)** à Cali en Colombie.

Au niveau national, la profession bancaire contribue aux différents travaux de place (Roquelaure, Institut de la finance durable) afin d'accompagner la mise en œuvre de la **Stratégie Nationale Biodiversité** qui décline l'accord de Kunming-Montréal en France.

Nouvelles règles européennes sur la finance durable

Le renforcement des règles européennes sur la finance durable doit permettre d'accélérer la transition de l'économie vers une Europe neutre en carbone à l'horizon 2050. Plusieurs textes majeurs mobilisent particulièrement la profession bancaire en 2024.

- Depuis 2024, les grandes banques françaises communiquent **la part durable des activités économiques qu'elles financent** qui sont alignées avec les critères exigeants de la taxonomie européenne.
- Les grandes banques se préparent à la publication, en 2025, des informations sur leurs impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité conformément à la **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** et telles que définies par les normes européennes sur le contenu des rapports de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards*).
- **La directive CRD et le règlement CRR révisés en mai 2024 (Capital Requirement)** intègrent davantage les risques ESG dans les systèmes de gestion des risques des banques. L'accent est mis sur l'exposition aux risques environnementaux des activités financées par les établissements de crédit.

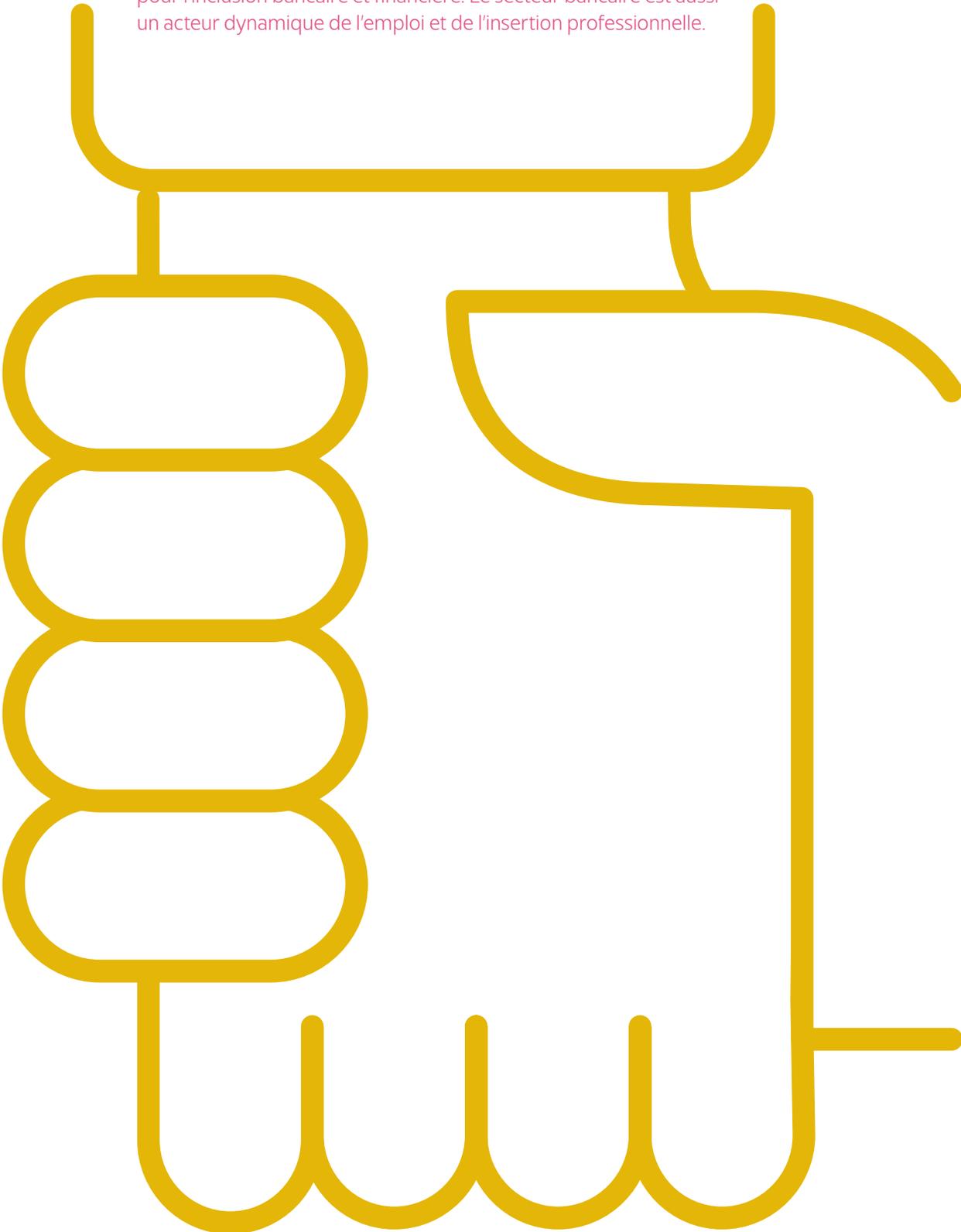


[À consulter sur fbf.fr](#)

Mémo « Finance durable, les banques françaises leaders », juillet 2024

**FINC
LWS
FOR**

Inclusion Le modèle français de banque relationnelle de proximité confirme son utilité dans le quotidien des ménages et son efficacité pour l'inclusion bancaire et financière. Le secteur bancaire est aussi un acteur dynamique de l'emploi et de l'insertion professionnelle.



Cohérence d'une offre bancaire inclusive



89%

des Français ont une bonne image de leur banque.

(Source : enquête IFOP FBF, 2024)

4,3 millions

de clients identifiés en situation de fragilité financière bénéficient d'un plafonnement automatique des frais d'incidents. (Source : rapport OIB, juin 2024)

Une relation de proximité plébiscitée

Le modèle universel et relationnel de proximité qui caractérise les banques françaises leur permet d'accompagner leurs clients dans tous les besoins du quotidien liés à l'argent et aux différentes étapes de leurs projets.

Les ménages français bénéficient d'une **offre de services bancaires à des prix modérés et accessible** par des modalités de contact variées (agence, internet, téléphone, applications) et un réseau d'agences bancaires parmi les plus denses d'Europe. Avec 6 agences par 100 km², c'est une agence sur trois de la zone euro qui se trouve en France. (Sources : BCE/Eurostat, 2023)

En outre, malgré la baisse de l'utilisation des espèces année après année, les banques maintiennent sur tout le territoire **un réseau stable de plus de 71 500 distributeurs automatiques de billets (DAB) et points d'accès privés** facilement accessibles : plus de 99,9% de la population habite à moins de 15 minutes d'un point d'accès aux espèces. (Source : Banque de France, juillet 2024)

Les Français plébiscitent l'efficacité de ce modèle de proximité : 90% d'entre eux ont une bonne image de leur agence, 89% une bonne image de leur banque, et 88% de leur conseiller. (Source : enquête IFOP FBF, 2024)

Une évolution modérée des tarifs, bien en deçà de l'inflation

Les banques préservent le pouvoir d'achat des ménages avec des évolutions tarifaires en deçà de l'inflation. Entre juin 2022 et juin 2024, **l'évolution des tarifs bancaires a été moitié moindre que l'évolution moyenne des prix à la consommation**. En 2024, les services financiers représentent 0,43% du panier de biens et services suivi par l'indice des prix à la consommation de l'INSEE.

Les banques sont proactives vis-à-vis des ménages identifiés en situation de fragilité financière avec notamment une forte baisse des tarifs de l'offre spécifique (OCF) et des frais d'incidents appliqués aux clients détenteurs de cette offre.

1€ ou moins par mois, voire gratuite, c'est le coût de l'offre spécifique dédiée aux clients financièrement fragiles, selon le rapport 2024 de l'Observatoire des tarifs bancaires.

La pertinence des mesures mises en place par les banques contribue à une meilleure inclusion bancaire et financière. À fin 2023, 4,3 millions de clients identifiés comme financièrement fragiles (+4% par rapport à 2022) bénéficient d'un **plafonnement automatique des frais d'incidents** et parmi eux, plus de 1 million ont souscrit à l'offre spécifique (+24% sur un an). (Sources : OTB, OIB, rapports 2024)

À l'occasion de la semaine de l'entreprise responsable et inclusive, du 14 au 18 octobre 2024, la FBF publie « La banque agit pour un monde durable et responsable ». À découvrir sur fbf.fr.



À consulter sur fbf.fr

6^{ème} étude Harris Interactive pour la FBF sur l'évolution des comportements d'achat des enfants et leur rapport à l'argent (mars 2024)

+ de
112 000
élèves

ont bénéficié du programme « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » en neuf ans.

Des opportunités économiques des banlieues

En septembre 2024, la FBF participe au premier Forum Économique des Banlieues, qui vise à dynamiser les investissements dans les 1506 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) afin d'y générer la création d'emplois et de combattre les préjugés.

À cette occasion, une étude IFOP en partenariat avec la FBF et le Forum Économique des Banlieues montre que, si les Français sont partagés sur les opportunités économiques de ces quartiers, ils leur reconnaissent plusieurs atouts : proximité avec les centres urbains, diversité culturelle et sociale, richesse humaine. Ils expriment aussi de fortes attentes vis-à-vis des pouvoirs publics pour soutenir le développement économique des banlieues.

Le secteur bancaire conduit des politiques dynamiques en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, en particulier par la voie de l'apprentissage. **21,6% des alternants dans la banque en 2023 habitent dans les QPV** et suivent des formations allant de Bac +3 à Bac +5. Leur taux d'insertion professionnelle est de 86% dans les 6 mois du diplôme.

L'éducation financière, facteur d'inclusion

Parce que l'éducation financière et budgétaire est essentielle pour faire des choix financiers responsables et éviter les difficultés, la profession bancaire se mobilise depuis plus de 20 ans. Elle propose de multiples ressources pédagogiques gratuites sur le site lesclesdelabanque.com qui s'enrichit chaque année de nouveaux articles, guides, vidéos, tutoriels, infographies... En 2024, **la collection de guides est renouvelée** – graphisme épuré, écriture allégée – pour une lecture simplifiée.

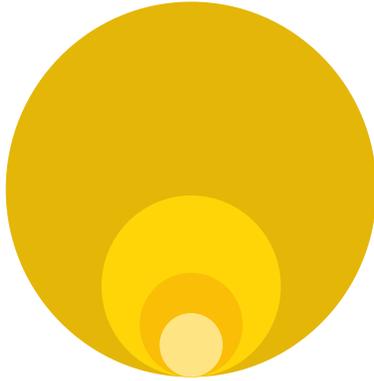
Dispensées dès le plus jeune âge, les actions d'éducation financière participent à l'efficacité du modèle bancaire français inclusif. L'opération « **J'invite 1 banquier(e) dans ma classe** » permet aux enfants, du CE2 jusqu'à la 6^{ème}, d'acquérir les premières clés en matière de gestion budgétaire, moyens de paiement, épargne, sécurité... Les activités – jeu de plateau, quiz, poster numérique... – sont ancrées sur les programmes scolaires, validées par Eduscol (site du ministère de l'Éducation nationale) et bénéficient du Haut patronage de l'Éducation nationale et du label EducFi de la Banque de France. En neuf ans, **plus de 112 000 élèves ont participé à des ateliers dans toute la France.**

Pour prendre part à l'effort collectif de **lutte contre les violences économiques faites aux femmes**, le programme « Les clés de la banque » met à disposition des contenus pédagogiques sur l'autonomie financière et la gestion commune de l'argent.

L'emploi dans la banque : responsable et engagé

Principaux domaines de recrutement en CDI

(Source : AFB)



- 53,9 % Relation clients *
- 13,8 % Informatique
- 8,6 % Conformité et risques
- 4,5 % Back office

* Métiers du client particulier, professionnel et entreprise, métiers du conseiller patrimoine/banque privée

Des effectifs en hausse

Avec 355 100 salariés à fin 2023, le secteur bancaire affiche, pour la première fois depuis plusieurs années, une évolution positive **(+0,2%)** de ses effectifs (hors alternance). Il représente près de 1,7% de l'emploi salarié privé en France. Et les recrutements sont dynamiques avec **44 500 embauches en 2023**.

La banque offre des emplois **pérennes, féminisés, très qualifiés et diversifiés**, partout en France.

- Plus de 74% des embauches en 2023 se font en CDI (vs 66% en 2017) et plus de 98% des emplois du secteur sont en CDI.
- Les femmes représentent **près de 57% des effectifs** de la banque (stable depuis 2012), 50% des cadres (+5,4 points depuis 2012) et 59,9% des promotions.
- Les recrutements à Bac +4/5 et plus représentent 57% des embauches en CDI. La part des cadres dans les effectifs est de **71,2%** (+16,3 points depuis 2012).
- Les métiers de la relation client représentent près de 54% des recrutements en CDI. Ces emplois sont ancrés partout en France, la proximité territoriale étant une marque de fabrique des banques françaises et un enjeu majeur de leur modèle relationnel.

Un secteur bancaire engagé

Le secteur bancaire conduit **une politique active en faveur des jeunes**. Près d'un embauché sur deux a moins de 30 ans en 2023. L'alternance est un axe fort : 14 820 nouveaux alternants sont recrutés en 2023, ce qui porte leur nombre à 19 650 dans tout le secteur.

Les politiques seniors des banques contribuent quant à elles au relèvement progressif de l'âge des départs à la retraite (62,6 ans en 2023).

La profession bancaire attache une grande importance à **la formation professionnelle** : 4,3% de la masse salariale sont consacrés en 2023 à la formation des salariés qui ont tous bénéficié d'au moins une formation dans l'année.

Des partenariats contribuent à **l'insertion des publics éloignés de l'emploi**. Les actions conduites avec l'Apels et each One permettent à des jeunes issus de quartiers prioritaires ou à des réfugiés hautement qualifiés de s'insérer dans la banque. À fin juin 2024, plus de 580 apprenants ont été formés aux fondamentaux des métiers bancaires et 72% ont obtenu un emploi sur ces deux programmes. Le 13 novembre 2024, 28 jeunes sportifs et 25 réfugiés hautement qualifiés reçoivent à la FBF leur attestation de formation aux « fondamentaux des métiers bancaires » via une Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).



À consulter sur fbf.fr

Mémo « L'emploi dans la banque, dynamique et responsable », novembre 2024



À consulter sur YouTube AFB

[« Vidéo de sensibilisation contre le harcèlement sexuel » \(janvier 2024\)](#)

[Replay des Rencontres de l'AFB « Pratiques et perspectives pour un équilibre genré dans les métiers bancaires » \(juillet 2024\)](#)

Une campagne nationale pour l'attractivité des métiers

Pour faire découvrir la diversité des métiers aux étudiants, aux personnes en recherche d'emploi ou en reconversion, la FBF, en lien avec ses membres et l'opérateur de compétences Atlas, lance une grande campagne d'attractivité du secteur de septembre à fin 2024.

Cinq affiches « **Devenez banquier** » mettent en avant des aspirations autour du relationnel, de la proximité, de l'innovation, de l'économie et de la construction d'un avenir durable. La campagne met aussi en lumière la variété des métiers et des postes offerts par le secteur de la banque sur tout le territoire.

La campagne se décline en digital avec un spot diffusé sur les plateformes de replay et de streaming de M6+ et TF1+, et sur les réseaux sociaux. Des partenariats avec des créateurs de contenus et des médias digitaux font découvrir le métier de banquier : Elan, Hugo Décrypte, Legend, Le Média Positif ou Brut, Tonton Karim... La sponsorship de podcasts ou de sites spécialisés permet d'étendre l'écho.

Anticiper l'emploi et les compétences de demain

Adapter les compétences de la population active française – afin qu'elles correspondent aux besoins du marché du travail aujourd'hui et demain – est indispensable pour assurer le développement de notre pays dans un contexte d'affaiblissement économique et démographique du continent européen.

En janvier 2024, la FBF, la Fédération Syntec et France Assureurs publient un Livre blanc « **Apprentissage et reconversion pour relever ensemble le défi des compétences** » qui pose un diagnostic commun sur les dispositifs actuels d'apprentissage, de reconversion et de formation, et présente 10 propositions concrètes et chiffrées autour de trois axes :

- sécuriser le financement de l'apprentissage et rééquilibrer sa gouvernance ;
- créer un outil de reconversion universel et attractif ;
- piloter les politiques de certification et de formation en fonction des résultats.

Chaque année, les **travaux de l'Observatoire des métiers de la banque** alimentent aussi la réflexion de la branche sur l'évolution des métiers et les besoins en compétences des entreprises bancaires. En 2024, l'Observatoire s'intéresse en particulier aux métiers de l'accueil clientèle dans la banque (janvier) et actualise son étude sur la transformation des métiers à horizon 2025 (février).

Apprentissage : ne freinons pas la dynamique !

Tribune signée par la FBF, France Assureurs et Fédération Syntec dans *Les Échos* du 29 mai 2024 pour alerter sur les risques de la suppression annoncée de l'aide à l'embauche pour les contrats de professionnalisation et la diminution de la prise en charge de la formation des apprentis de l'enseignement supérieur.

CO
pé
ti
W
m
m
ti
té



Compétitivité Pour assurer la souveraineté de l'Europe, la réglementation doit être claire et stable, et la supervision protectrice de la résilience du secteur bancaire comme de sa compétitivité. Il en va de la capacité des banques à financer durablement l'économie européenne.

Développer le secteur bancaire européen



5

banques françaises
parmi les 10 plus grandes banques
de la zone euro

(Source : S&P Global, 2024)

Pour une Europe souveraine et durablement en croissance

Le secteur bancaire représente **une industrie stratégique de la France** comme le reconnaissent 83% des Français dans l'enquête IFOP/FBF de février 2024. Son modèle universel, diversifié tant sur le plan des métiers que de leur implantation géographique, permet aux établissements bancaires d'accompagner leurs clients pour l'ensemble de leurs besoins tout en s'assurant des sources de revenus variés, ce qui leur assure stabilité et résilience.

Cette résilience du système bancaire français atteint **un niveau bien supérieur aux objectifs initiaux de la réforme réglementaire lancée en 2010**, avec des ratios de fonds propres et de liquidité significativement au-dessus des exigences minimales. À fin 2023, le ratio de fonds propres de base (CET1) des banques françaises atteint 15,5%, soit environ 500 points de base au-dessus de l'exigence minimale globale. Le ratio de liquidité à court terme s'établit à 147%, soit 47% de plus que le minimum requis. (Source : ACPR, Situation des grands groupes bancaires français à fin 2023)

Toutefois, les défis sont grands dans un monde en profonde mutation, qui évolue toujours plus vite, et où la concurrence est forte. Aussi, le cadre européen doit permettre à l'industrie bancaire **d'assurer la compétitivité et le développement pérenne du financement de l'économie**.

Pour financer la transition écologique, la défense, et assurer l'autonomie stratégique de l'Europe, la compétitivité du secteur bancaire est essentielle et le gage de sa solidité.

Anticipant le renouvellement des institutions de l'Union européenne, la FBF présente les **priorités des banques françaises pour la période 2024-2029** lors d'un événement à Bruxelles en mars 2024. Organisées selon trois grands axes – assurer le financement de l'économie, développer le secteur bancaire européen, réussir ensemble la transition écologique – ces priorités sont essentielles pour assurer la transformation durable de l'économie et la construction ambitieuse d'une Europe souveraine, au bénéfice des États membres, des entreprises et des citoyens.

Afin de préserver une égalité de concurrence, notamment avec les États-Unis, la profession bancaire demande un nouveau report, au-delà de janvier 2026, des dispositions sur le risque de marché (FRTB) adoptées dans le cadre du « paquet bancaire ».

« Une unité de capital consommée dans une nouvelle réglementation, c'est une unité de capital qui n'est pas disponible pour le financement de l'économie. »

Slawomir Krupa, Président de la FBF, Les Échos du 23 octobre 2024



À consulter sur [fbf.fr](https://www.fbf.fr)

« Pour une Europe souveraine et durablement en croissance : propositions des banques françaises 2024-2029 »

Sources de financement des entreprises

(Source : Banque de France, T2 2024)

- Par le marché
- Par le crédit



Établir un cadre réglementaire compétitif

La solidité des banques européennes, dont les niveaux de fonds propres sont élevés, se renforce encore avec l'adoption du paquet bancaire (CRR3/CRD6) qui finalise la transposition des règles de Bâle III dans l'UE et s'applique au 1^{er} janvier 2025.

Selon l'EBA, cette réforme est susceptible d'induire une hausse moyenne des fonds propres de base (CET1) d'environ 15% pour les grandes banques dans l'UE. Elle constitue donc **un enjeu stratégique de compétitivité pour le secteur bancaire européen** alors que la mise en œuvre de Bâle III aux États-Unis est devenue très incertaine. En l'absence de mise en œuvre comparable dans d'autres grandes juridictions, la question se pose d'une adaptation de ces règles et d'un report, au-delà de janvier 2026, de celles relatives aux risques de marché (FRTB).

Viser un équilibre entre stabilité financière et compétitivité du secteur bancaire doit être **un objectif inclus dans les missions de surveillance des autorités**. C'est aussi l'enjeu des textes en cours d'examen sur la résolution des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI), dont les dispositions doivent être raisonnables et s'appliquer à toutes les banques sous peine de créer des distorsions de concurrence.

Pour faciliter la circulation des capitaux et de la liquidité **au sein d'une vraie Union bancaire**, les autorités de supervision et de réglementation de l'UE doivent créer les conditions d'une juridiction prudentielle et réglementaire unique.

Favoriser la croissance des marchés de capitaux

La profession bancaire se félicite que **l'Union de l'épargne et des investissements** revienne dans le débat public en 2024 notamment avec le rapport de Mario Draghi. La croissance des marchés de capitaux est essentielle pour stimuler une meilleure allocation de l'épargne vers les produits financiers et répondre aux besoins massifs de financement de l'économie et des transitions verte et digitale.

Alors que le crédit bancaire est la source de financement majoritaire des entreprises en zone euro, **le développement de la titrisation est un facteur clé de compétitivité**. Dans sa réponse à la consultation de la Commission européenne (4 décembre 2024), la FBF fait des propositions pour assouplir le cadre réglementaire de la titrisation, car cette activité permet, en libérant du capital dans les bilans bancaires, d'accorder de nouveaux prêts à l'économie.

Le modèle relationnel de banque universelle est un atout pour accroître l'investissement de l'épargne dans les produits financiers et le développement des marchés de capitaux. À cet égard, certaines dispositions du **projet de texte sur la Stratégie d'investissement de détail doivent être revues**, pour alléger les parcours clients et préserver la capacité des banques à offrir une large gamme de produits financiers.

Paiements et données : enjeux de souveraineté et de sécurité

64 %

des Français voient dans l'intelligence artificielle un potentiel pour améliorer la sécurité bancaire, 83 % craignent que les fraudeurs exploitent ces technologies.

(Source : étude FBF/Harris Interactive, septembre 2024)

Développer la souveraineté de l'Europe des paiements

En octobre 2024, le Comité national des moyens de paiement, dont la FBF est membre, adopte une nouvelle Stratégie nationale des paiements scripturaux à horizon 2030 pour des paiements inclusifs, durables et souverains. Dans ce cadre, la profession bancaire soutient fortement **le développement de projets européens puissants en matière de paiements.**

Les principales banques françaises sont ainsi au premier rang de Wero. Cette application de paiement instantané, développée par l'*European Payments Initiative*, est lancée en France à l'automne 2024, en commençant par le transfert de fonds de personne à personne. Elle répond à l'enjeu stratégique de voir émerger une plateforme européenne de paiement dans un environnement mondial très concurrentiel. Au-delà, le règlement du 13 mars 2024 sur les virements instantanés en euros doit accélérer leur déploiement en Europe.

Pour la profession bancaire, l'Europe possède l'ensemble des solutions de paiement de détail répondant aux besoins des clients et permettant d'assurer sa souveraineté. **Elle continue de s'interroger sur le besoin auquel répondrait le projet d'euro numérique de la BCE**, qui poursuit ses travaux techniques de faisabilité.

Pas d'innovation sans sécurité

Le paquet législatif sur la **modernisation des services de paiement (directive DSP3 et règlement RSP)** présente des enjeux clés d'accès aux données des comptes de paiement par des prestataires tiers, et de droit à remboursement du client en cas de fraude. À cet égard, la FBF plaide pour une extension, au niveau européen, des mesures adoptées en France telles que les recommandations de l'OSMP et l'obligation des opérateurs d'authentifier les appels téléphoniques (loi Naegelen).

La profession bancaire exprime de fortes préoccupations sur la **proposition de règlement sur l'ouverture des données des services financiers (FIDA)** qui est susceptible de créer des risques majeurs pour la souveraineté et la sécurité des données des entreprises et des citoyens européens sans que le cas d'usage n'ait été identifié.

Le règlement du 11 avril 2024 sur **un cadre européen relatif à une identité numérique** vise à permettre à chaque citoyen de l'UE de bénéficier d'un portefeuille d'identité numérique européen d'ici 2026. La profession bancaire s'implique dans les travaux de préparation pour la mise en œuvre opérationnelle de cet *EU Digital Identity Wallet*.

Le règlement DORA sur la résilience du secteur financier s'applique à partir du 17 janvier 2025. La profession bancaire se mobilise pour mettre en œuvre ce texte qui vise à sécuriser le secteur financier face aux risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

Podcast « Faux conseiller bancaire, vraie arnaque » :

Maya Atig, directrice générale de la FBF, rappelle quelques conseils de prévention en juin 2024 sur leparisien.fr.



72%

des Français ont totalement confiance dans les banques sur la sécurisation de leurs données personnelles.

(Source : IFOP FBF, juin 2024)

La sécurité, une priorité centrale

L'innovation technologique et la dématérialisation des échanges entraînent une forte évolution de l'écosystème des paiements. **Simplifier les usages quotidiens des clients tout en déployant les dispositifs nécessaires à la protection des données et des transactions** est une priorité absolue des banques françaises qui ne cessent de renforcer leurs systèmes.

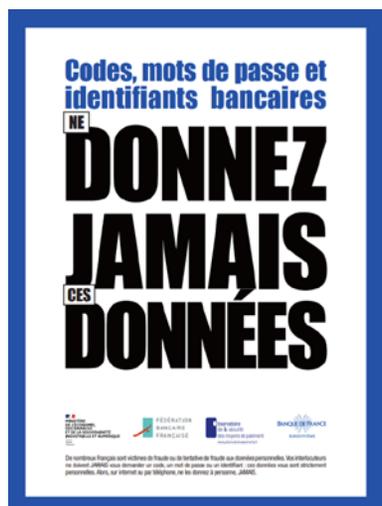
Ainsi, la fraude aux paiements demeure inférieure à 1,2 Md€ en France en 2023 pour un nombre d'opérations en hausse de 5,2% (source : OSMP, rapport 2024). L'authentification forte pour les achats en ligne permet notamment d'accroître la sécurité des opérations, une mesure plébiscitée par 65% des Français qui la trouvent rassurante (source : enquête FBF/IFOP, juin 2024).

Cependant, les scénarios de fraude sont de plus en plus sophistiqués. Pour contrer ces menaces, les acteurs de marché, en concertation avec les autorités publiques, développent des **mécanismes pour faciliter la détection des tentatives de fraude par les utilisateurs**, que ce soit au niveau des infrastructures de télécommunication ou de paiement. Il conviendrait que certaines pratiques, telle que la coupure des appels non authentifiés, soient étendues au niveau européen. Et que d'autres acteurs, notamment les plateformes de réseaux sociaux, participent de façon opérationnelle à prévenir, éviter et lutter contre la fraude. En outre, le renforcement de la sécurité ne peut se substituer à la propre vigilance des clients pour détecter les tentatives de manipulation des escrocs.

Fraude aux paiements : appel national à la vigilance

Pour appeler les Français à augmenter leur vigilance face aux tentatives de fraudes, quatre grands acteurs – le ministère de l'Économie, la Banque de France, l'OSMP et la FBF – se réunissent pour la première fois en juin 2024, pour une **grande campagne de sensibilisation** en presse écrite, radio et sur internet, avec l'appui d'influenceurs notamment. Cette campagne alerte sur la protection des données bancaires « **Ne donnez jamais ces données** », et rappelle les bonnes pratiques, en sus d'une sensibilisation continue du public via le programme Les clés de la banque.

En octobre, lors du mois européen de la cybersécurité, la seconde vague de la campagne s'accompagne d'une **nouvelle étude Harris Interactive** : 9 Français sur 10 jugent leurs données bancaires sensibles et ils prennent de plus en plus de précautions face aux tentatives de fraudes. Ils sont aussi plus nombreux (57% soit +5 points depuis 2023) à avoir été concernés par des tentatives d'arnaques aux données bancaires. Face à cela, les bons réflexes progressent mais sont encore insuffisants.



Sécurité financière : une mobilisation continue

Dans sa réponse au GAFI le 2 mai 2024, la FBF se dit favorable à la mise à jour de la Recommandation n°16 sur les virements électroniques afin de garantir sa pertinence dans l'écosystème des paiements et d'uniformiser les règles pour tous les acteurs.

Vigilance constante dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Les banques françaises investissent en continu pour renforcer l'efficacité de leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT), d'analyse des risques, de déclaration de soupçon, de gel des avoirs et autres sanctions financières.

Le secteur bancaire est ainsi un acteur clé du dispositif français de la LCB/FT et **le premier contributeur d'informations à Tracfin** (environ 50% des informations) : la hausse régulière des déclarations de soupçon des établissements de crédit (+11,5% en 2023) est le fruit d'une vigilance permanente et démontre la maturité globale du secteur dans ce domaine.

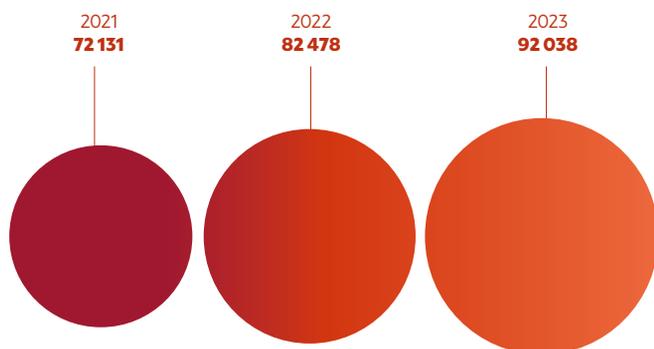
Les banques **se mobilisent sans relâche pour appliquer les sanctions financières et économiques** à l'encontre des pays et entités visés par des mesures restrictives. En 2024, elles mettent en œuvre, notamment, de nouvelles mesures restrictives visant à frapper l'économie russe.

Un cadre européen renforcé

Le paquet législatif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est **définitivement adopté par l'UE le 31 mai 2024**.

Le règlement instituant l'Autorité européenne de supervision des professionnels assujettis aux obligations de LCB/FT (AMLA) entre en application à partir du 1^{er} juillet 2025. La 6^e directive et le règlement visant à préciser et compléter les obligations en matière de LCB/FT (notamment relatives à la gouvernance, au contrôle interne et aux mesures de vigilance vis-à-vis des bénéficiaires effectifs) sont applicables à partir du 10 juillet 2027. La profession bancaire se mobilise pour la mise en œuvre de cette réforme d'ampleur.

Le règlement du 31 mai 2023 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et de certains crypto-actifs vise à **assurer une application uniforme des règles de LCB/FT** et renforcer le cadre réglementaire associé aux crypto-actifs. Il entre en application à partir du 30 décembre 2024. Une ordonnance du 15 octobre 2024 complète ces dispositions.



Déclarations de soupçon des établissements de crédit à Tracfin (en nombre)

(Source : Tracfin, rapport 2024)

Suivez la FBF sur le web et les réseaux sociaux



www.fbf.fr



[@FBFFrance](#)
[@clesdelabanque](#)



FBF
Les clés de la banque



FBFFrance
FBF Les clés de la banque



lesclesdelabanque.com

Document conçu et réalisé
par le département communication
de la Fédération bancaire française

18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. +33 (0)1 48 00 52 52

fbf.fr

Achévé de rédiger en février 2025
Achévé d'imprimer en mars 2025

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2025
ISSN 2824-3757

Directrice de la publication :
Maya Atig

Directrice déléguée de la publication :
Anne-Catherine Sename

Rédactrice en chef :
Aude de Montbron

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations